

Voir feuille d'émargement en annexe

1°) Présentation des grandes lignes du projet par Enoé

Voir document diffusé en séance - la présentation décrit notamment :

- un quadruple objectif pour les projets agrivoltaïques :
 - o Agricole : maintien des exploitations agricoles (ici : accompagnement de l'installation d'un jeune exploitant et pérennité du foncier agricole) et adaptation aux changements climatiques
 - o Environnemental (préserver les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux)
 - o Energétique (participer aux objectifs Energie – Climat du territoire + produire une énergie renouvelable, à un tarif maîtrisé et stable)
 - o Economique (retombées fiscales - commune, EPCI, département)
- la compatibilité du site avec les critères attendus pour un tel projet : absence d'enjeux patrimoniaux, absence d'enjeux environnementaux connus
- les enjeux du projet :
 - o conforter l'installation d'un jeune exploitant
 - o maîtriser les impacts sur la biodiversité, avec la préservation des habitats à enjeux (haies, boisements)
 - o identifier les enjeux paysagers, avec peu de vues proches, mais à l'inverse, des vues offertes sur le site de projet depuis le coteau opposé
 - o définir les mesures d'évitement adaptées : choix du site / des variantes, préservation des boisements et haies, corridor écologique le long des boisements, absence de zone humide, prises en compte des demandes SDIS ...
- présentation du projet d'installation agricole : développement d'une activité élevage, avec une vingtaine de génisses sur 20 ha et le respect des dispositions réglementaires liées à l'agrivoltaïsme

2°) Sujets abordés par les membres du Comité de Projet

- **perception depuis les points de vue éloignés**
Aucune vue sur le projet n'est possible depuis les bourgs centre (Savigny, Sargé, Marolles, ...) ni depuis le patrimoine classé ou protégé. Toutefois des vues sont identifiées depuis certains hameaux ou habitats isolés, proches (Hameau des Haies immédiatement à l'Est, Hameau de La Heurière 300 m au Sud) mais aussi depuis le coteau opposé de la vallée de la Braye (Hameau des Cormiers 2,1 km à l'Ouest, Hameau du Haut Rossay 1,8 km à l'Ouest). Les participants confirment que, pour certains cas, les perceptions resteront limitées depuis les maisons d'habitation, du fait des bâtiments agricoles ou de l'orientation des maisons.
- **risque de limiter les apports des eaux de pluie pour la prairie**
L'impact des modules photovoltaïques est très limité, et la prairie continuera à recevoir des apports hydriques par les précipitations.

D'une part les modules sont espacés de quelques millimètres les uns des autres, ce qui permet à la pluie de ruisseler de façon répartie sur la longueur d'une rangée de modules, sans concentrer toute la pluie au même endroit.

D'autre part, sur un système tracker, les panneaux bougent au cours de la journée : ce ne sont donc pas toujours les mêmes surfaces qui sont partiellement abritées. Enfin, les rangées sont beaucoup plus espacées que sur un parc classique, 7 m de pieux à pieu. Comme la pluie tombe rarement à la verticale mais est déviée par le vent, elle atteindra également le sol sous les panneaux.

Les études réalisées aujourd'hui montrent que la présence des panneaux n'altère pas la quantité de biomasse produite (même quantité d'herbe), mais peut décaler la pousse : moins rapide en début d'année (moins de soleil en hiver) et plus tardive dans l'été (meilleure protection contre le rayonnement solaire)

- **question sur la répartition du foncier : l'exploitant sera il propriétaire ?**

Sur ce projet, il y a un propriétaire exploitant actuellement, qui partira en retraite. Ce dernier restera propriétaire du foncier et louera

- *une partie des terres à Enocé, qui payera donc le bail pour installer la centrale et mettra à disposition du nouvel exploitant à titre gracieux cette prairie,*
- *et une partie des terres directement au futur exploitant.*

Le principe pour Enocé est de rémunérer :

- *Le propriétaire des parcelles (loyer)*
- *L'exploitant agricole (complément de revenu). Ce complément de revenu :*
 - *est toujours supérieur au loyer (le travail est plus rémunéré que la rente).*
 - *représente systématiquement une part minoritaire du chiffre d'affaire de l'exploitation (le revenu agricole doit rester supérieur au revenu agricole).*

Par ailleurs la loi oblige désormais à prouver la solidité du projet agricole, un projet agrivoltaïque ne peut prendre place dans le cas d'une ferme non viable.

- **Pertinence du projet au regard de la politique énergétique du territoire**

Le projet permet d'amener une production énergétique renouvelable dans un secteur écarté des villages. Les terrains dégradés adaptés à l'installation d'une centrale solaire ont pour la plupart été identifiés et équipés si cela était pertinent. Il existe encore un potentiel sur des toitures et des ombrières de parking, mais il s'agit de petits projets, qui ne permettent pas de produire d'important volumes d'énergie : les projets agrivoltaïques permettent eux d'apporter rapidement et massivement de l'électricité renouvelable sur le réseau, en complément des autres installations, pour atteindre les objectifs fixés (25 % d'énergie renouvelable d'ici 2030 sur l'agglomération de Vendôme, contre 10 % en 2022).

Il est confirmé par les participants qu'il existe plusieurs projets sur le territoire de la communauté d'agglomération, mais tous ne seront pas construits. La collectivité peut difficilement coordonner tous ces projets différents, qui ne sont pas au même stade d'avancement.

Le plan climat vient d'être élaboré, le plan d'action sera déployé progressivement, mais ne pourra être pas faire émerger de tels projets.

- **En conclusion**

- *Enoé remercie les personnes présentes pour leur participation et précise que la société reste ouverte au dialogue, avant pendant et après la procédure d'instruction du projet.*
- *Enoé confirme également le calendrier, avec objectif de dépôt de PC en fin d'année*
- *Enoé reste à disposition de l'agglomération pour participer aux ateliers qui seraient mis en place dans la cadre du plan Climat, par exemple.*

Fin à 11h45

Samuel GUY – chef de projet photovoltaïque



